

Naissance des premières sociétés aéroportuaires

Trois sociétés aéroportuaires ont vu le jour avant l'élection présidentielle et une quatrième devrait suivre d'ici la fin de l'année 2007. Etat des lieux

De mars à mai 2007, pas moins de trois sociétés aéroportuaires ont été créées.

Société aéroportuaire de Lyon-Saint Exupéry

Il s'agit en premier lieu de Lyon-Saint Exupéry qui a ouvert le ban dès le 9 mars 2007 en créant la SA Aéroports de Lyon. Regroupant les aéroports de Lyon-Saint Exupéry, troisième aéroport français et de Lyon-Bron, quatrième plate-forme française d'aviation d'affaires, la SA dispose d'une concession prolongée jusqu'en 2047, son capital de 148 000 euros étant réparti entre l'Etat 60%, la CCI de Lyon 25% et les trois collectivités territoriales (le Grand Lyon, le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône) 15%.

La création de la SA va permettre aux aéroports de Lyon de relancer leurs investissements qui s'étaient inscrits en baisse en 2006 suite à la nécessité pour l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry de revenir à un ratio d'endettement fixé à 5% maximum par l'Etat. Entre 2007 et 2011, ce sont ainsi 110 millions d'euros qui devraient être investis pour améliorer les installations existantes comme le Terminal 1 et porter la capacité de Lyon-Saint-Exupéry à plus de 10 millions de passagers annuels.

Société aéroportuaire de Toulouse-Blagnac

Au coude à coude avec Lyon, Toulouse-Blagnac est devenu, à son tour, une société aéroportuaire le 23 mars 2007. C'est, en effet, à cette date qu'a été signé l'avenant de prolongation de la concession aéroportuaire jusqu'au 31 décembre 2046. Présidée au niveau du Conseil de Surveillance par Emmanuel Duret, ancien Directeur Général d'Aéroports de Paris (ADP), Aéroport Toulouse-Blagnac est doté d'un capital de départ de 148 000 euros réparti entre l'Etat (60%), la CCI de Toulouse (25%) et les trois collectivités territoriales, le Grand Toulouse, le Conseil Général de la Haute-Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées (5% chacune). En application de la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports, l'ensemble des 254 employés de l'aéroport est mis à disposition de la SA Aéroport de Toulouse-Blagnac par la CCI de Toulouse pendant une période maximale de dix ans au cours de laquelle la société leur proposera de signer un contrat de travail.

Société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac

Bien parti pour figurer dans le trio de tête des futures sociétés aéroportuaires puisqu'il fut le premier à avoir créé la structure juridique de la future SA dès décembre 2005, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a finalement rejoint ses deux homologues de Lyon et Toulouse le 20 avril 2007. Ce jour-là a scellé la création de la nouvelle société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac au même capital de 148 000 euros réparti entre l'Etat 60%, la CCI de Bordeaux 25% et les cinq collectivités territoriales – Conseil Régional d'Aquitaine, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la

Gironde, Ville de Bordeaux et Ville de Mérignac- 15%. Puis, l'avenant de prolongation de la concession de l'aéroport de Bordeaux jusqu'au 31 décembre 2037 a été signé le 2 mai 2007. Il faut rappeler que la gestion et l'exploitation de l'Aéroport de Bordeaux étaient confiées depuis 1931 à la CCI de Bordeaux, laquelle n'avait que peu de visibilité à long terme du fait du renouvellement des concessions pour une courte durée depuis le début des années 80.

Société aéroportuaire de Nice-Côte d'Azur à venir fin 2007

Pour l'aéroport de Nice, le processus de création de la SA suit son cours, cette plate-forme faisant l'objet d'une procédure de notification auprès des autorités communautaires afin de justifier qu'il ne bénéficie pas d'aides de la part de l'Etat. Les débuts de la SA sont donc attendus pour la fin de l'année 2007.